

Image not found or type unknown



Imposition des personnes bénéficiaires d'usufruit

Par **papichat**, le **08/08/2016** à **20:16**

Bonjour,

Ma mère est usufruitière sur des parcelles boisées qui m'ont été données par mon père (décédé depuis) et qui était lui-même usufruitier. J'acquies des impôts fonciers sur ces biens depuis que je les ai reçus en donation. Ma question: Est-ce que mes parents (au début) et ma mère à l'heure actuelle acquies un impôt foncier sur ces biens au titre de leur usufruit ? .

Merci pour votre réponse.

Cordialement